République Française

Délibération n° 2023/7
CADRE DE VIE. Tennis Auguste Delaune. Couverture de trois terrains.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 33

Date de la convocation : 28/03/23
Compte rendu affiché :

Transmis en préfecture : 06/04/23
Numéro de télétransmission unique :
069-216902593-20230403-41612-DE-1-1

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : Monsieur Nicolas PORRET

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, M. Lanouar SGHAIER, Mme Samira MESBAHI, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, M. Nicolas PORRET, Mme Patricia OUVRARD, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Monia BENAISSA, M. Nacer KHAMLA, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Aurélien SCANDOLARA, Mme Joëlle CONSTANTIN, M. Pierre MATEO, M. Said ALLAOUI, M. Jeff ARIAGNO, Mme Amel KHAMMASSI, Mme Christelle CHARREL, Mme Sophia BRIKH, M. Karim SEGHIER, M. Murat YAZAR, M. Benoît COULIOU, M. Maurice IACOVELLA, M. Alexandre DALLERY, Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Christophe GIRARD, Monsieur Cyril SANTANDER , M. Albert NIGRA.

Absent(e)s : Mme Sandrine PICOT, M. Lotfi BEN KHELIFA, M. Yalcin AYVALI, Mme Fazia OUATAH, Mme Estelle JELLAD, M. Damien MONCHAU, Mme Camille CHAMPAVERE, M. Farid BEN MOUSSA.

Excusé(e)s :

Dépôt de pouvoir : Mme Véronique FORESTIER à M. Pierre-Alain MILLET, Mme Souad OUASMI à M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Nathalie DEHAN à M. Lanouar SGHAIER, M. Idir BOUMERTIT à Mme Monia BENAISSA, M. Yannick BUSTOS à Mme Patricia OUVRARD, Mme Aude LONG à M. Benoît COULIOU, Mme Fatma HAMIDOUCHE à M. Alexandre DALLERY, M. Lionel PILLET à Mme Marie-Danielle BRUYERE.

République Française

Rapport n° 7
CADRE DE VIE. Tennis Auguste Delaune. Couverture de trois terrains.

Direction du Cadre de vie

Mesdames, Messieurs,

La Ville dispose aujourd'hui de douze courts de tennis non couverts répartis sur trois sites :

- Tennis Auguste Delaune : 6 courts et 1 surface d'entraînement.
- Tennis Moulin à vent : 4 courts.
- Tennis Max Barel/Charréard : 2 courts.

En cas d'intempéries, il n'existe à ce jour pas de solution de repli pour maintenir la pratique du tennis. Afin d'optimiser les temps de jeux et d'améliorer le confort de la pratique du tennis en soirée et en cas de mauvais temps, il apparaît nécessaire de doter une partie de ce parc sportif d'une structure couverte de type préau sportif.

Le projet de construction d'une couverture pour trois courts de tennis sur le site du complexe sportif Auguste Delaune apportera une dimension supplémentaire au dynamisme de la Ville et permettra à la population vénissiane et aux différents utilisateurs (associations sportives, association « fête le mur », ateliers sportifs divers) d'évoluer au sein d'un équipement structurant pour une utilisation plus confortable et soutenue.

L'équipement permettra une accessibilité aux personnes à mobilité réduite et favorisera la pratique dans des conditions optimales.

Fonctionnement de l'équipement
Les terrains de tennis Auguste Delaune sont implantés dans le quartier Anatole France/Paul Langevin et sont dotés de 6 courts de tennis, d'une surface d'entraînement et d'un club house.

Cette installation est destinée principalement aux utilisateurs suivants :

- Les clubs : Tennis Club de Vénissieux (TCV) et le Moulin A Vent Tennis (MVT).
- Les enfants et adolescents inscrits dans les structures municipales : E.P.J, centres sociaux, centres de loisirs, maison de quartier, le service animations sportives.
- L'association Fête le Mur pourra également utiliser les terrains.

Description du projet :
Ce projet de construction d'une structure couverte pour trois courts de tennis, répondra aux exigences fédérales de la fédération française de tennis.

Le programme intègre les aménagements suivants :

- Réalisation d'un préau sportif en membrane textile (garantie 20 ans) avec structure acier et bois lamellé collé, d'une hauteur de 7 m.
- Fermeture du préau sur 3,5 m de hauteur sur les 4 côtés, pour la protection des pluies battantes.
- Eclairage de l'équipement.
- Création d'un réseau d'évacuation et d'infiltration des eaux pluviales.
- Installation d'une cuve de récupération et de stockage des eaux pluviales pour l'arrosage des espaces verts.
- Clôture des terrains avec portillons.
- Réfection de la peinture des trois courts de tennis qui seront couverts.

Coût des travaux :
Le coût d'opération est estimé à 1 005 000 € TTC.

Le marché sera constitué de 4 lots :

- Lot n° 1 : Voirie et réseaux divers.
- Lot n° 2 : Préau sportif.
- Lot n° 3 : Eclairage (Accord cadre à bons de commande déjà attribué).
- Lot n° 4 : Clôture (Accord cadre à bons de commande déjà attribué).

Le présent marché sera lancé en procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du code de la commande publique.

Une subvention de 600 000 euros au titre de la Dotation Politique de la Ville 2022 a été accordée pour cette opération.

D'autres demandes de subvention vont être sollicitées, notamment auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Calendrier
Cet aménagement qui nécessite un permis de construire pourrait démarrer à l'été 2023 pour une durée de travaux de 3 mois.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu les articles susvisés du code de la commande publique ;

Considérant la nécessité d'optimiser l'utilisation des terrains et de rendre la pratique du tennis plus confortable ;

Le Conseil municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
après en avoir délibéré,

A l'unanimité
décide de :
- Accepter la réalisation des travaux pour la couverture de trois terrains de tennis au complexe sportif Auguste Delaune pour un coût de 1 005 000 € TTC ;

- Valider le calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération ;

- Autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer tous documents relatifs au projet ;

- Autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à solliciter toutes subventions susceptibles d'être allouées à cette opération ;

- Autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer les marchés avec les entreprises retenues sous réserve de la production des attestations fiscales et sociales, et tout document utile à la bonne exécution de ce marché.

République Française

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire
La Première Adjointe
Yolande PEYTAVIN
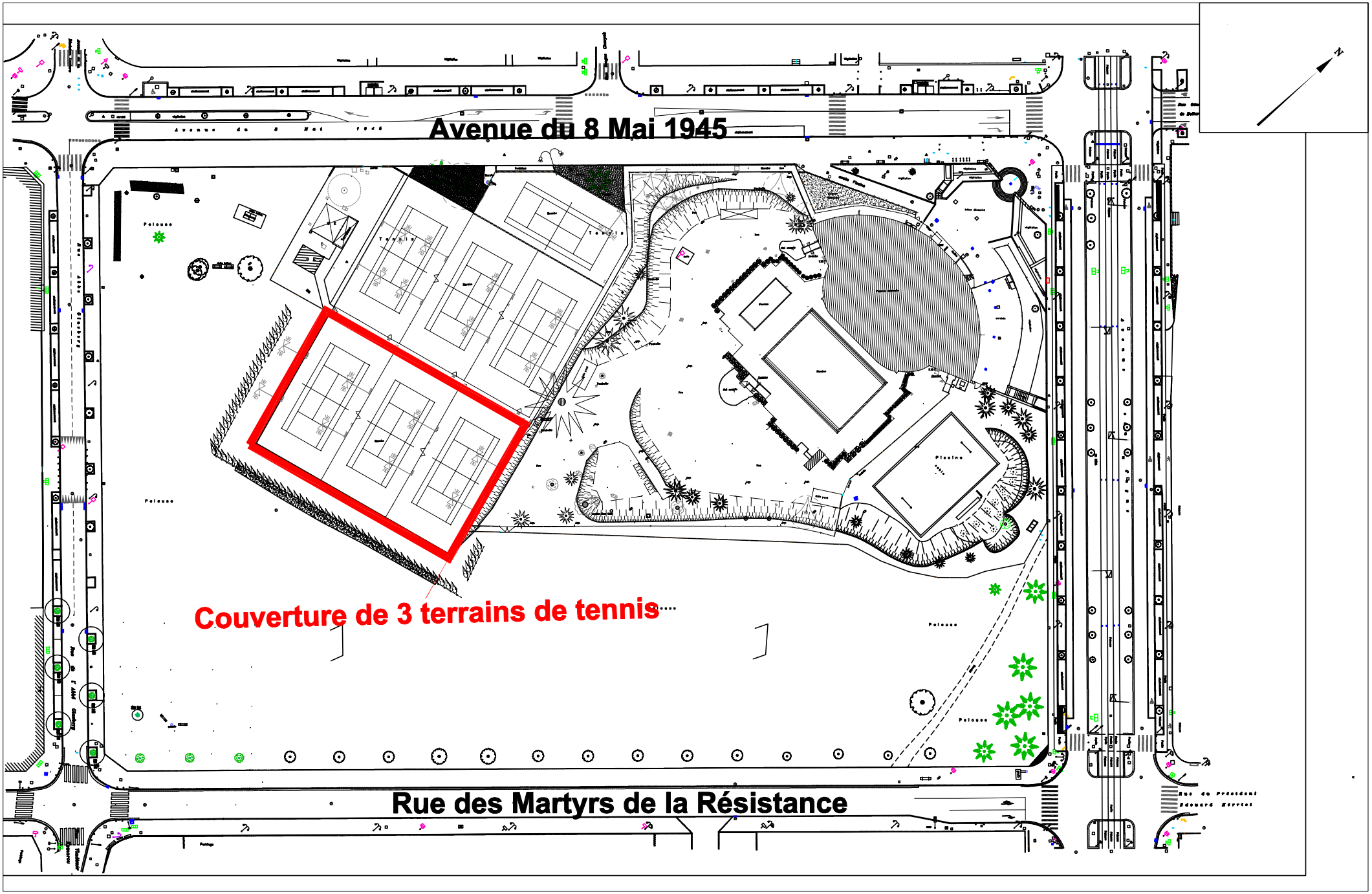
Tennis Auguste Delaune - Couverture des terrains de tennis